

Prise de position du 1^{er} mai 2020 de la CMAS swiss diving en lien avec le COVID-19

Chers plongeuses, chers plongeurs,

Le monde entier est touché par le COVID-19 et confronté à une situation qui comporte de nombreux défis et craintes. Le Conseil fédéral a publié l'ordonnance 2 sur les mesures de lutte contre le virus du COVID-19. Depuis lors, il est interdit d'organiser des manifestations publiques ou privées, y compris des événements sportifs et des activités de clubs.

Le Conseil fédéral qualifie toujours la situation en Suisse d'exceptionnelle au sens de la loi sur les pandémies. Il assouplit maintenant ces mesures de protection par étapes et fixe deux objectifs :

- Continuer à protéger la santé de la population, en particulier celle des personnes particulièrement vulnérables.
- Maintenir les dommages économiques aussi bas que possible.

Les activités sportives sans contact physique sont à nouveau autorisées à partir du 11 mai dans les clubs. Lors de la conférence de presse du Conseil fédéral du 29 avril 2020, et selon la conseillère fédérale Viola Amherd, cheffe du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), il faudra respecter les prescriptions fédérales en matière d'hygiène et de comportement. Des mesures de protection doivent être élaborées dans le cadre des activités sportives.

Afin de maintenir le risque d'infection et de blessures le plus bas possible et de respecter les règles d'hygiène et de protection édictées par la Confédération, la CMAS swiss diving considère actuellement que les restrictions suivantes en matière de plongée sont temporairement nécessaires et elle les recommande vivement :

- Ne pas effectuer de plongées d'entraînement.
- Pour le moment, les baptêmes ainsi que les plongées enfants sont proscrites jusqu' à nouvel avis.
- Plongées uniquement avec des plongeurs expérimentés (à partir du D2).
- Plongées uniquement en petits groupes (maximum 4 personnes).
- Déplacements sur les sites de plongée en véhicules personnels si les plongeurs ne vivent pas sous le même toit.
- Respecter les interdictions qui donnent accès aux sites de plongée.
- Ne plongez qu'avec votre propre matériel et n'utilisez pas du matériel de location. Attention aux détenteurs, masques et tubas .
- Tous les plongeurs devront disposer d'un équipement adapté à l'eau froide (deux détenteurs séparés montés sur deux robinets séparés).
- Lors de la préparation du matériel de plongée et pendant les contrôles, une distance minimale de 2 m doit être respectée entre les plongeurs.
- N'utilisez en aucun cas le matériel de votre binôme (on ne peut pas exclure à l'heure actuelle que les virus puissent être transmis de cette manière).
- En cas de problèmes avec le détenteur principal, utilisez votre propre détenteur de secours (vous ne devez pas utiliser le deuxième détenteur de votre binôme).
- Pas de regroupement sur le site de plongée ou à la station de gonflage. Respectez la distance sociale de 2 mètres.
- Si des locaux et des équipements (compresseurs) sont utilisés par différentes personnes, les surfaces de travail devront être désinfectées (par exemple les robinets de remplissage des blocs, les poignées de portes et les surfaces de travail).

Pour prévenir les accidents, voici nos recommandations :

- En principe, faites des plongées modérées jusqu'à une profondeur maximale de 25 m et planifiez le temps de plongée en fonction du niveau de formation et des compétences du plongeur le moins expérimenté !

Pas de plongées avec décompression. Commencez la remontée au moins 5 minutes avant l'expiration du temps de non-décompression.

Ces recommandations ne remplacent par le bon sens de chaque plongeur en fonction de la situation.

Les formations théoriques peuvent être effectuées par voie électronique (par exemple par visio-conférence) si les prescriptions du Conseil fédéral sur les distances minimales entre les personnes ne peuvent pas être respectées.

Le 27 mai 2020, le Conseil fédéral prendra de nouvelles décisions concernant les regroupements, les fêtes et les excursions des clubs.

Sur recommandation de la SUHMS¹, les plongeurs qui auront été infectés par le virus COVID-19 ont :

- 6 mois d'interdiction de plongée après une hospitalisation.
- Une interdiction de plongée de 3 mois s'ils ont été testés positifs.

Après ces interruptions, il sera obligatoire de se soumettre à une évaluation médicale par un médecin de plongée qualifié, même si son certificat médical d'aptitude à la plongée est toujours valable. Il est également fortement recommandé aux personnes qui ont eu des symptômes de la maladie du COVID-19 mais qui n'ont pas été testées de se faire examiner par un médecin spécialiste de la plongée.

Les directives concernant le COVID-19 sont actuellement en cours de révision par les médecins de la SUHMS. Elles seront ensuite transmises aux médecins concernés. Nous vous recommandons de ne pas effectuer d'examen d'aptitude à la plongée avant juin 2020.

Pour les plongeurs qui n'ont pas contracté le COVID-19, la validité du certificat médical d'aptitude à la plongée est prolongée de six mois en accord avec la SUHMS.

Étant donné qu'aucune formation ne doit être dispensée pour le moment, la prolongation de validité de six mois est également valable pour les formations et les modules de plongée déjà suivis.

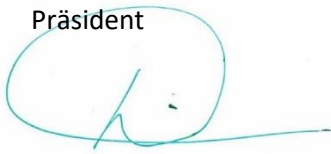
Dans cette situation particulière, nous pouvons tous contribuer à retrouver le plus rapidement possible une vie normale et à reprendre la plongée comme nous en avons l'habitude.

Profitez des vacances d'été en Suisse pour offrir des formations CMAS swiss diving aux amateurs de plongée sous-marine qui ne pourront certainement pas voyager sous les tropiques cette année.

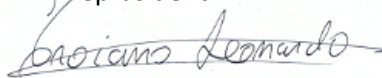
Les informations contenues dans ces recommandations ont été soigneusement étudiées et reflètent l'état de la situation au moment de leur publication. Toutefois, la CMAS swiss diving n'assumera aucune responsabilité quant à l'exhaustivité, l'exactitude et l'actualité de ces informations.

Nous vous souhaitons de belles plongées tout en sécurité et surtout une très bonne santé.

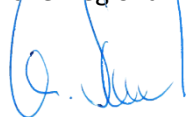
Willi Knöpfel
Präsident



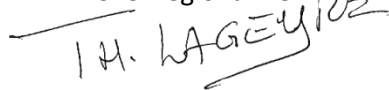
Leo Troiano
Vizepräsident



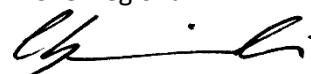
Christoph Schmied
Chef régional DRS



Thierry Lageyre
Chef régional ROM



Luca Bricalli
Chef régional TI



¹ SOCIÉTÉ SUISSE DE MÉDECINE SOUS-MARINE ET HYPERBARE